

McDonald's Suisse et Ville de Lausanne signature d'une convention pour le maintien d'un espace public propre

La direction des travaux a signé le 6 novembre 2014 une convention de partenariat avec McDonald's Suisse dans le cadre de la lutte contre les déchets urbains abandonnés sur le territoire communal (littering). Cette convention s'inscrit dans le prolongement des mesures prises par la direction des travaux pour maintenir l'espace public propre. Les moyens déployés par les partenaires seront optimisés et coordonnés, permettant une maîtrise des ressources allouées au nettoyage. La convention constitue un test pour la Ville et pourrait être proposée à d'autres commerces et entreprises.

Dans sa lutte contre les déchets urbains abandonnés, la direction des travaux entend continuer de responsabiliser et d'accompagner les acteurs privés pour maintenir un espace public lausannois propre. A ce titre, une convention vient d'être signée entre la direction des travaux de la Ville de Lausanne et la société McDonald's Suisse. Cet accord porte sur la propreté de l'espace public aux alentours des cinq enseignes de la société McDonald's situées sur le territoire de la Commune. Il répartit entre la Ville et son partenaire la responsabilité des prestations de nettoyage sur les sites concernés ainsi que la mise à disposition d'infrastructures. Cette convention vient en complément du Règlement municipal sur les établissements et les manifestations, dont l'article 23 définit la responsabilité de l'exploitant quant au nettoyage et au maintien de la propreté aux abords de son établissement.

La vente de nourriture à emporter est un phénomène en constante augmentation qui dépasse la saison estivale. La Ville et McDonald's ont constaté l'abandon régulier sur le domaine public d'emballages par les clients de ces cinq restaurants. McDonald's a depuis quelques années pris des initiatives pour nettoyer les abords élargis de ses établissements et organisé des tournées pour récolter ces déchets sauvages. La convention va permettre de coordonner ces actions avec les opérations de nettoyage du domaine public menées par la Ville et d'assainir les points critiques. Le mobilier urbain à disposition et les actions de prévention auprès de la clientèle sont également traités, comme la présence de poubelles publiques, de containers à PET et de cendriers. Ces mesures permettront de maîtriser les ressources de la Ville allouées au nettoyage.

Quelques mois après la signature, un bilan sera établi d'entente entre la Ville et son partenaire. La convention est conclue pour une durée d'un an renouvelable. Cette initiative constitue un test grandeur nature pour la Ville de Lausanne et pourrait être proposée à d'autres entreprises et commerces du centre-ville.

La direction des travaux

Pour tout renseignement complémentaire, prendre contact avec

- **Olivier Français, directeur des travaux, 021 315 52 00**

Lausanne, le 18 novembre 2014